



Le guide ultime de la facturation électronique

Tout ce que vous devez savoir sur l'e-invoicing, Peppol et Banqup

Version: Janvier 2026

www.banqup.com

Av. Reine Astrid 92A,
1310 La Hulpe
Belgique

Introduction

La manière dont les entreprises belges facturent est en pleine mutation. Depuis le 1er janvier 2026, la facturation électronique structurée est devenue la norme pour les transactions B2B. Bien que ce changement promette moins de paperasse et des paiements plus rapides, nous savons qu'il soulève aussi des questions : Qu'est-ce que Peppol exactement ? Ma facture PDF est-elle toujours valable ? Que faire si ma facture n'arrive pas ?

Nous avons créé ce guide pour dissiper toute confusion. Nous avons compilé les questions les plus fréquentes pour vous apporter des réponses claires et pratiques. Ce guide vous assure d'être en totale conformité et prêt à optimiser votre flux de travail.

Table des matières

Les questions les plus fréquentes sur l'e-invoicing	3
Peppol & Connectivité	4
Formats Techniques & Spécificités	5
Utiliser Banqup & Fonctionnalités Logicielles	6
Dépannage & Livraison	7

Les questions les plus fréquentes sur l'e-invoicing

Tout ce que les entreprises doivent savoir sur l'obligation d'envoyer et de recevoir des factures électroniques structurées en Belgique.

La facturation électronique est-elle obligatoire en Belgique et quand cela commence-t-il ?

- **B2G (Business to Government)** : Obligatoire pour les fournisseurs d'organismes publics pour les marchés publiés après le 1er mars 2024.
- **B2B (Business to Business)** : La facturation électronique structurée est obligatoire pour la quasi-totalité des transactions entre entreprises belges assujetties à la TVA depuis le 1er janvier 2026.
- **Note** : L'e-Reporting (envoi des données TVA aux autorités) est prévu pour 2028 mais n'est pas encore obligatoire.



Important : L'obligation s'applique à la fois à l'envoi et à la réception des factures.

Quelles entreprises sont soumises à l'obligation de facturation électronique ?

Y a-t-il des exemptions ? Le mandat s'applique à toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en Belgique, y compris les indépendants à titre complémentaire et ceux disposant d'un établissement stable ici.

- **Exemptions :**
 - **Entreprises étrangères** : Les entreprises étrangères non établies (sans établissement stable en Belgique) sont exemptées mais peuvent participer volontairement.
 - **Entités exemptées de TVA** : Les entités totalement exemptées de TVA en vertu de l'article 44 (ex. médecins, certaines ASBL) sont généralement exemptées mais autorisées à participer.
 - **B2C (Consommateurs privés)** : Les factures aux consommateurs privés ne sont pas couvertes ; vous pouvez toujours les envoyer par PDF/e-mail ou papier.

Quelle est la différence entre une e-facture, un PDF et une facture "numérique" ?

- **E-facture structurée (La norme légale)** : Un fichier XML lisible par machine (format Peppol BIS 3.0) que les logiciels comptables traitent automatiquement. Il contient des balises structurées, pas juste des images de texte.
- **Facture PDF** : Une image numérique d'un document. Bien qu'"électronique", elle n'est pas considérée comme une e-facture structurée sous le nouveau mandat car les ordinateurs ne peuvent pas lire les données automatiquement.
- **PDF avec code QR** : Même avec un code QR, un PDF est considéré comme non structuré et n'est pas une e-facture légale là où les formats structurés sont requis.

Peppol & Connectivité

Comprendre l'infrastructure réseau qui permet une facturation électronique conforme.

Qu'est-ce que Peppol et comment ça marche ?

Peppol est un réseau international sécurisé qui permet l'échange de documents commerciaux structurés (comme les e-factures) entre organisations. Il fonctionne comme un réseau téléphonique : vous vous connectez une fois via un Point d'accès (comme Banqup) et pouvez atteindre toute autre entreprise enregistrée sur le réseau.



Bien que l'envoi d'e-factures structurées soit obligatoire, l'utilisation spécifique du réseau Peppol n'est pas la seule méthode légale. Si deux entrepreneurs sont d'accord, ils peuvent techniquement échanger des fichiers XML structurés par d'autres moyens (ex. e-mail). Cependant, en pratique, Peppol est la norme en Belgique car il garantit la sécurité, la validation et le traitement automatique sans manipulation manuelle de fichiers.

Qu'est-ce qu'un Peppol ID et comment en obtenir un ?

Un Peppol ID est votre adresse unique sur le réseau.

- **Format** : Pour les entreprises belges, c'est presque toujours "0208" suivi de votre numéro d'entreprise (BCE).
- **Comment l'obtenir** : Vous obtenez un Peppol ID en vous enregistrant via un Point d'accès certifié comme Banqup. Les grandes organisations peuvent avoir plusieurs ID (ex. pour différentes succursales).
- **Vérification** : Vous pouvez vérifier si un client est enregistré en utilisant l'Annuaire Peppol (Peppol Directory) ou automatiquement via l'interface Banqup.

Formats Techniques & Spécificités

Détails sur les normes XML, les notes de crédit et les pièces jointes.

Quels formats de fichiers sont acceptés ? Puis-je encore utiliser le PDF ?

- **La Norme** : Le format requis est Peppol BIS 3.0 (basé sur UBL 2.1). C'est un fichier XML structuré.
- **Factures Hybrides** : Oui, vous pouvez envoyer un PDF en accompagnement du XML. Le XML est la facture légale, mais le PDF sert de pièce jointe lisible par l'homme. Banqup supporte cela automatiquement.
- **Formats non supportés** : Les anciens formats comme e-fff ou Factur-X sont remplacés ou doivent être convertis avant transmission sur Peppol.



Envoyer un PDF standard au lieu d'une e-facture structurée pose un risque commercial. Votre client peut légalement refuser la facture ou son logiciel pourrait la rejeter, entraînant des retards de paiement.

Comment sont gérés les notes de crédit, les factures pro-forma et les acomptes ?

- **Notes de crédit** : Doivent être émises sous forme de XML structuré Peppol BIS CreditNote. Elles suivent les mêmes règles que les factures. Les "factures négatives" ne sont pas valides ; vous devez utiliser une note de crédit.
- **Acomptes** : Les factures d'acompte soumises à l'obligation doivent être émises comme des e-factures structurées.
- **Pro-forma** : Ce ne sont pas des documents fiscaux définitifs et ne sont pas envoyées via Peppol. Vous pouvez envoyer des pro-formas par e-mail/PDF comme d'habitude. Seule la facture finale émise passe par Peppol.

Utiliser Banqup & Fonctionnalités Logicielles

Comment Banqup facilite le processus pour les entreprises et les comptables.

Comment Banqup aide-t-il avec l'e-invoicing et mon comptable ?

- **Automatisation Complète** : Banqup convertit votre saisie en XML conforme et l'envoie via Peppol.
- **Connexion Comptable** : Vous pouvez partager automatiquement vos factures avec votre comptable. Banqup s'intègre avec des outils comme Exact, Yuki et Octopus, ou utilise une livraison alternative (e-mail/portail) si votre comptable n'est pas intégré.
- **Validation** : Banqup valide les données obligatoires (numéros de TVA, montants) avant l'envoi pour éviter les rejets.

Comment fonctionnent les paiements et l'archivage avec les e-factures ?

- **Paiements** : Banqup vous permet de planifier et grouper les paiements. Les références de communication structurées (VCS) dans le XML permettent le rapprochement automatique (réconciliation) des paiements aux factures.
- **Archivage** : L'archivage numérique est entièrement autorisé et légalement valide tant que les fichiers restent authentiques et lisibles. La période de conservation est de 7 ans pour le B2G et 10 ans pour le B2B, qu'il s'agisse de Peppol ou de PDF.

Dépannage & Livraison

Que faire en cas de problème ou de retard de livraison.

Ma e-facture a été rejetée ou non reçue. Que dois-je faire ?

1. **Vérifier le Statut** : Vérifiez votre statut de livraison Banqup. Les rejets sont souvent dus à des champs obligatoires manquants ou des numéros de TVA invalides.
2. **Vérifier le Destinataire** : Assurez-vous que le client est enregistré sur Peppol via l'Annuaire.
3. **Alternative (Fallback)** : Si le client n'est pas sur Peppol, Banqup peut utiliser des canaux alternatifs (ex. e-mail avec PDF), mais pour le mandat, vous devriez les encourager à s'inscrire.
4. **Délai** : Comptez jusqu'à 5 jours pour un traitement complet, bien que ce soit généralement beaucoup plus rapide.

Qu'est-ce qu'une "clé de migration Peppol" ?

Ce concept existe aux Pays-Bas mais n'existe pas en Belgique. Pour changer de fournisseur en Belgique (ex. vers Banqup), vous vous désinscrivez simplement de votre ancien point d'accès et vous enregistrez (ou ré-enregistrez) via le nouveau point d'accès.